



## **LA DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance exceptionnelle du 30 juin 2017 dans le cadre de la désignation des grands électeurs pour les élections sénatoriales

**LA DELIBERATION PEUT ÊTRE CONSULTÉE, EN MAIRIE, AUPRES DE L'ACCUEIL**

*Affichée en mairie le*

05 JUIN 2017

### **ELECTION DES DELEGUES SUPPLEANTS DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DES ELECTIONS SENATORIALES**

Dans le cadre des élections sénatoriales qui auront lieu le 24 septembre 2017, le Conseil Municipal a procédé à la désignation des délégués qui prendront part au vote. La Ville de Saint-Ouen l'Aumône étant une commune de plus de 9 000 habitants, les 35 conseillers municipaux sont délégués de droit dans le cadre de cette élection. Cependant de par leurs fonctions, le Maire Alain RICHARD, sénateur, et Véronique PELISSIER, conseillère départementale, ont dû désigner des remplaçants qui voteront à leurs places, le 24 septembre. Il s'agit respectivement de Monsieur GOUGEROT et de Monsieur SCHAAL. Il ne restait plus qu'au Conseil Municipal à désigner les délégués suppléants au nombre de 9. Le vote a donné la répartition des sièges suivante :

Liste « Une ville qui avance » : 7 sièges

Liste « Pour vous, proche de vous » : 2 sièges

Pour le Maire,  
Le Maire-adjoint délégué à l'animation, à  
la vie associative et à la prévention,

Annaëlle CHATELAIN

